

Procès-verbal de la 98^e assemblée générale

de Switzerland Global Enterprise (S-GE)

Date:	mercredi 26 avril 2023
Lieu:	SwissTech Convention Center, EPFL, Lausanne
Présidence:	Ruth Metzler-Arnold, présidente du conseil d'administration
Procès-verbal:	Corinne Niklaus Schlagmüller, Board Office
Scrutateurs:	Christine Moser et Alexander Scholer, S-GE

Ordre du jour

1. Ouverture et accueil par Ruth Metzler-Arnold, présidente du conseil d'administration
2. Approbation du procès-verbal de la 97^e assemblée générale du 7 avril 2022
3. Modifications des statuts: art. 2.1.1., art. 2.3. a), art. 2.3. c), art. 5.1.1. et nouvel art. 9.5.
4. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2022 / Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision
5. Décharge au conseil d'administration et à la direction
6. Élections
 - a. Réélections au conseil d'administration pour un mandat de trois ans:
 - Alain Berset, membre depuis 2017
 - Diane Bonny, membre depuis 2020
 - Andrej Vckovski, membre depuis 2017
 - b. Candidate à l'élection au conseil d'administration pour un mandat de trois ans:
 - Beatrice Fasana
7. Élection de l'organe de révision pour une période d'un an – KPMG SA
8. Divers

Point 1

Ouverture et accueil par Ruth Metzler-Arnold, présidente du conseil d'administration

La 98^e assemblée générale de Switzerland Global Enterprise est ouverte par Ruth Metzler-Arnold qui souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle poursuit en rappelant la complexité du contexte économique marqué par des crises et des bouleversements géopolitiques qui ont des répercussions sur l'économie mondiale et sur l'activité de S-GE. S-GE réexamine régulièrement son réseau mondial de manière à assurer une présence forte sur les marchés pour lesquels la demande est forte.

La présidente charge Corinne Niklaus Schlagmüller, secrétaire du conseil d'administration, de tenir le procès-verbal de l'assemblée.

Les scrutateurs sont nommés: Christine Moser und Alexander Scholer de S-GE. Ceux-ci n'interviendront que si les résultats ne sont pas clairement exprimés.

L'assemblée générale annuelle de ce jour réunit 41 membres votants. Pour chaque entreprise ou organisation membre, les personnes habilitées à voter sont en possession d'une carte de vote.

Point 2

Approbation du procès-verbal de la 97^e assemblée générale du 7 avril 2022

Le procès-verbal de la 97^e assemblée générale du 7 avril 2022 a été examiné par la présidente et signé conjointement avec la rédactrice du procès-verbal. Il est téléchargeable sur le site web de Switzerland Global Enterprise.

Le procès-verbal n'appelle aucune remarque.

Le procès-verbal de la 97^e assemblée est approuvé à l'unanimité.

Point 3

Modification des statuts: art. 2.1.1, art. 2.3a), art. 2.3c), art. 5.1.1, nouvel art. 9.5

Le conseil d'administration a approuvé différentes adaptations des statuts et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale. L'aperçu des modifications statutaires proposées a été mis à la disposition des membres avec l'ordre du jour et est également visible sur la présentation affichée lors de l'assemblée d'aujourd'hui.

La modification de l'art. 2.1.1 a pour but de permettre aux organisations étrangères qui soutiennent nos objectifs de devenir membres de S-GE. Actuellement, nos partenaires institutionnels – qui coopèrent avec nous pour la fourniture de prestations – sont intégrés dans la catégorie Réseau. Ce sont des associations, des chambres de commerce et d'industrie, ainsi que des chambres de commerce bilatérales. Ces partenaires se trouvent majoritairement en Suisse, à l'exception des chambres de commerce bilatérales suisses à l'étranger. S-GE a déjà conclu des accords de coopération avec environ 25 d'entre elles. Or, celles-ci devraient également pouvoir adhérer à S-GE.

La modification de l'art. 2.3.a) vise à réduire de 6 à 3 mois le délai de résiliation à S-GE. Les statuts actuels ne précisent pas la procédure à suivre lorsqu'un membre ne s'acquitte pas du règlement de sa cotisation, en particulier lorsque la facture reste impayée après plusieurs rappels. C'est pourquoi nous proposons de modifier l'art. 2.3 c) en ajoutant que la direction peut suspendre ou mettre un terme à l'adhésion avec effet immédiat en cas de non-paiement de la cotisation. La modification de l'art. 5.1.1 et l'ajout du nouvel art. 9.5 traduisent le fait que la communication avec les membres, y compris la convocation à l'assemblée générale, se fait essentiellement par courrier électronique.

Aucun membre ne demande à prendre la parole.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la modification des art. 2.2.1, 2.3a), 2.3c), 5.1.1 ainsi que l'ajout de l'art 9.5.

Point 4

Approbation du rapport annuel 2022 et des comptes annuels 2022 / Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision

La présidente rappelle que le rapport annuel et le rapport financier 2022 ont été mis à la disposition des membres en téléchargement sur le site web de S-GE.

Le rapport annuel et les comptes annuels n'appellent aucune remarque.

La révision de l'exercice 2022 de S-GE a été effectuée par KPMG AG.

Aucun membre ne pose de question ni ne demande à prendre la parole à propos du rapport de l'organe de révision

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport annuel et les comptes annuels 2022. Les membres du conseil d'administration représentant des entreprises membres de S-GE s'abstiennent de voter.

Point 5

Décharge au conseil d'administration et à la direction

Le conseil d'administration propose à l'assemblée de donner décharge au conseil d'administration et à la direction pour la gestion des affaires. Les membres du conseil d'administration représentant des entreprises membres de S-GE s'abstiennent de voter.

L'assemblée générale donne décharge au conseil d'administration et à la direction pour la conduite de l'exercice 2022 à l'unanimité. Les membres du conseil d'administration représentant des entreprises membres de S-GE s'abstiennent de voter.

Point 6

Élections

6.a. Réélections au conseil d'administration

Conformément aux statuts, cette assemblée générale procède à des élections pour le renouvellement du conseil d'administration.

M. Alain Berset, membre depuis 2017, Mme Diane Bonny, membre depuis 2020, et M. Andrej Vckovski, Membre depuis 2017, sont candidats à leur réélection au conseil d'administration pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2026.

La présidente du conseil d'administration fait inscrire au procès-verbal que l'assemblée générale a réélu à une large majorité, sans opposition ni abstention, M. Alain Berset, Mme Diane Bonny et M. Andrej Vckovski au conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2026.

6.b. Nouvelle élection au conseil d'administration pour un mandat de trois ans

Depuis l'assemblée générale de 2022, le conseil d'administration ne compte plus que 8 membres et doit à nouveau passer à 9 membres. Pour cette raison, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale la candidature de Mme Beatrice Fasana, de Breggia TI, née le 16.04.1969, à l'élection au conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

Beatrice Fasana dirige l'entreprise alimentaire tessinoise Sandro Vanini SA, une société active à l'international qui appartient au groupe bâlois Haecky Import AG à Reinach. Madame Fasana dispose d'un excellent réseau au Tessin. Elle est notamment membre du Conseil des EPF, du comité de l'Association des industries tessinoises et du conseil consultatif régional de la Banque nationale suisse.

Personne ne demande à prendre la parole.

La présidente fait inscrire au procès-verbal que l'assemblée générale a élu Mme Beatrice Fasana au conseil d'administration à l'unanimité pour un mandat de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2026. Le droit de signature collective à deux lui est accordé.

La présidente remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement et pour le temps qu'ils consacrent à S-GE. La présidente remercie également la direction de Switzerland Global Enterprise pour la bonne collaboration, toujours très constructive.

Point 7

Élection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire KPMG AG comme organe de révision pour l'exercice 2023.

L'assemblée générale élit KPMG SA à l'unanimité comme organe de révision pour l'exercice en cours.

Point 8

Divers

Personne ne demande la parole.

La présidente remercie tous les participants et déclare close la partie statutaire de l'assemblée générale.

La présidente

pour le procès-verbal



Ruth Metzler-Arnold



Corinne Niklaus Schlagmüller

26 avril 2023